

## **Commune de BIGUGLIA (Haute-Corse)**

### **CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

Etude de Maîtres Jacques POGGI et Sandrine POGGI-GONDOUIN  
Notaires associés à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle  
Successesseurs de l'étude MINGALON du 8 rue Miot.

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, notaire associé, le 14 décembre 2018, il a dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, du chef de :

Madame Renée **RUTALI**, veuve, non remariée, de Monsieur Pierre **ACQUATELLA**, née à RUTALI (Haute-Corse) le 27 novembre 1913 et décédée à FURIANI (Haute-Corse) le 6 janvier 2004.

#### **DESIGNATION**

##### **Sur la commune de BIGUGLIA (Haute-Corse) Lieu-dit Ortale.**

Une parcelle de terre sur laquelle sont édifiées deux bâtis ruraux en ruine.  
Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
D	128	ORTALE			25
D	129	ORTALE			99
D	322	ORTALE		15	55
Contenance totale				16	79

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

POUR AVIS  
Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN  
Notaire